

Citadelle - Restructuration du Muséum d'Histoire Naturelle - Aménagement d'un planétarium

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : L'installation d'un planétarium à la Citadelle a deux objectifs :

Une logique scientifique

Le Muséum d'Histoire Naturelle est de très loin l'établissement public le plus fréquenté de la région par les touristes mais aussi par les scolaires accompagnés. L'absence totale de réserves mettant en péril des collections de grand intérêt scientifique et en état de destruction pour certaines, le non renouvellement des présentations risquent à terme de marginaliser l'activité en détournant les visiteurs de l'agglomération bisontine. Aussi devient-il nécessaire de revitaliser ce muséum en donnant à l'ensemble une UNITÉ dont le visiteur pourra prendre connaissance sous forme d'un circuit pratique et pédagogique privilégiant 3 axes qui, sans entrer dans le détail, peuvent se résumer ainsi :

- 1 - LE VIVANT - parc zoologique, aquarium, insectarium...
- 2 - L'EXPLICATION DU VIVANT - le musée proprement dit.
- 3 - L'ENVIRONNEMENT DU VIVANT - géologie, météorologie, LE PLANETARIUM,...

Cette rénovation intéresse le Front de Secours. L'état des toitures, comme celui de l'intérieur du bâtiment, nécessitent aujourd'hui une intervention.

L'installation d'un Planétarium qui est la plus exigeante techniquement (contrainte sur la charpente, les volumes, les accès, etc.) définira la rénovation générale.

Pourquoi un planétarium ?

* Parce que cet outil pédagogique, alliant le rêve à l'information, correspond à une demande importante de la part du public scolaire et adulte en matière de culture scientifique et technique. La Citadelle, c'est 240 000 entrées par an (dont 30 000 à 40 000 enfants) avec visite d'au moins une des installations.

Des exemples :

- . 1988, «espace gaz» : exposition de géologie en liaison avec GDF (8 000 scolaires et adultes) en un mois et demi.
- . 1989, «et ta santé» : exposition en liaison avec la CPAM (5 000 visiteurs en 15 jours) ; organisation de cours sur la faune agressive suivis en juin par 60 classes.

* Parce qu'aucun outil scientifique et technique de ce niveau ne peut mieux que le planétarium symboliser la volonté de Besançon de s'affirmer comme la capitale des micro-techniques et de la communication.

* Parce que Besançon, par l'intermédiaire du muséum d'histoire naturelle, pourra présenter pour les années 1992 et suivantes, un projet culturel scientifique ambitieux de niveau européen qui s'inscrira en parfaite complémentarité avec le Musée du Temps.

Un projet touristique

La Citadelle, trop longtemps gérée comme le lieu de promenade dominicale des Bisontins, pourrait devenir le levier d'une politique touristique dynamique et le moteur d'un nouveau «décollage» touristique de Besançon et de sa région à une époque où le tourisme urbain est en plein développement. Située dans

un cadre naturel privilégié, elle est un lieu idéal pour promouvoir la qualité de la vie, l'un des axes forts de la communication de la ville. «Accueillant» le planétarium, elle acquerra une image moderne de culture scientifique et technique, autre axe de communication de la ville.

Ainsi conçu, le projet planétarium, support d'un nouvel essor touristique de Besançon trouve sa place dans la politique de communication de la ville et s'inscrit dans la logique scientifique de la modernisation du musée d'histoire naturelle.

QU'EST-CE QU'UN PLANETARIUM ?

Une technique sophistiquée

Le planétarium présente la projection du ciel étoilé sur la face interne d'une coupole, abritant les spectateurs. Le système de projection composé d'une ou deux sphères contenant les projecteurs des étoiles fixes des hémisphères sud et nord, permet de montrer des milliers d'étoiles et de nébuleuses souvent invisibles en ville en raison de la pollution. Tout l'appareillage repose sur une monture mobile autour de plusieurs axes ; des appareils annexes projettent le soleil, la lune, les planètes... Il est possible de présenter le ciel tel qu'il apparaît en n'importe quel point de la terre, de simuler la rotation journalière...

Un outil pédagogique

Le planétarium est un équipement remarquable pour permettre la compréhension des lois de l'univers. Par ailleurs, l'astronomie connaît un renouveau exceptionnel et elle est réintroduite dans les programmes d'enseignement secondaire.

Dans un planétarium, les phénomènes célestes peuvent être étudiés à différents niveaux, tant pour des élèves du primaire que pour des classes terminales ou des étudiants. Les possibilités sont multiples : compléments de certains cours de géographie, d'histoire, de physique ou de mathématiques.

Une salle de spectacle originale

Ce n'est pas la vocation première d'un planétarium, mais il peut être le cadre de manifestations diverses : conférences, expositions, concerts. En effet, les équipements techniques en font une salle où la qualité de l'image et du son est remarquable.

DEVIS ESTIMATIF

*Toiture sur bâtiment central **

- couverture neuve	500 000 F
- charpente neuve en lamellé-collé et sapin	500 000 F

Planétarium

- salle, sièges, projecteur, sonorisation	7 500 000 F
---	-------------

Locaux annexes

. entrée, salles d'exposition de l'étage, ascenseur, locaux techniques, dégagement, bureaux	4 300 000 F
. toilettes pour le public et pour le personnel	

Electricité, chauffage, climatisation	2 000 000 F
--	-------------

Travaux non prévus

Tous les aménagements, mobiliers et matériels spécifiques à l'utilisation des locaux
(à l'exception de ceux du planétarium)

TOTAL TTC, valeur juin 1990	14 800 000 F
------------------------------------	---------------------

* le coût des travaux de la toiture pourra être pris en charge dans le cadre du programme des Monuments Historiques	<u>- 1 000 000 F</u>
---	----------------------

TTC	13 800 000 F
------------	---------------------

Dès le 23 octobre 1989, la Municipalité avait été saisie de ce projet et avait donné un accord de principe. Lors de sa réunion du 20 décembre 1990 et compte tenu des contraintes budgétaires, elle a donné un accord au projet d'implantation d'un planétarium à la Citadelle sous la réserve suivante : la Ville de Besançon ne passera à la réalisation du projet qu'à la condition d'obtenir des participations extérieures, correspondant à un montant global de l'ordre de 40 % du coût total de l'opération (pourcentage calculé en fonction du montant prévisible des recettes attendues des droits d'entrée des visiteurs).

Elle a souhaité en outre qu'une étude portant sur différents montages financiers possibles soit réalisée de façon à ne pas trop alourdir la charge de la dette de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité :

- à adopter le projet d'implantation du planétarium à la Citadelle dans les termes retenus par la Municipalité le 20 décembre 1990,

- à solliciter auprès de ses partenaires (Ministère de la Recherche et de l'Industrie, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la Culture, Région, Département) les subventions nécessaires à la réalisation du projet,

- à rechercher d'autres partenaires susceptibles d'apporter leur concours financier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Jean-Louis FOUSSERET en a la charge, en aura peut-être la charge.

M. FOUSSERET : Je voudrais préciser que la Citadelle a été jusqu'à présent sur une pente ascendante mais actuellement, il y a un tassement de la fréquentation et des visites à la Citadelle et nous savons bien, si nous voulons amener les touristes à Besançon et les retenir puisque le tourisme a un aspect économique évident, chacun le sait, il faut que nous ayons des équipements de niveau européen et je crois pouvoir dire que ce planétarium sera un équipement de niveau européen puisqu'il n'y en a pas à Lyon, ni en Suisse ; il y en a un tout petit à Belfort qui fait un mètre ou deux mais qui n'aura absolument rien de comparable à celui-là et il y en a un à Strasbourg. Il faut savoir que le planétarium de Strasbourg qui est ouvert uniquement pendant les jours ouvrables et en dehors des périodes scolaires fait je crois 50 000 personnes et un petit planétarium dans le Nord à Capelle-la-Grande, dans une ville que vous ne connaissez certainement pas, attire à lui seul 60 000 personnes. Donc, je crois que l'intérêt de ce planétarium est certain pour le développement du tourisme à Besançon car c'est vrai et nous l'avons déjà dit plusieurs fois dans cette assemblée, qu'il convient de développer le tourisme à Besançon et le point fort du tourisme à Besançon, c'est la Citadelle donc il faut effectivement donner des moyens à ce site pour se développer.

Je suis allé avec les membres de la commission visiter un planétarium puisqu'il y en a deux à Paris, un à la Villette et un au Palais de la Découverte -c'est celui que nous avons visité d'ailleurs-, il y en a un autre aussi à Pleumeur-Bodou.

C'est un outil pédagogique remarquable pour les écoles entre autres tant le primaire que le secondaire, à tel point que l'Inspection d'Académie nous a donné son accord. Elle participe avec nous à la réflexion sur ce projet puisqu'elle délèguera des chercheurs ou des universitaires et cette implantation se fait bien entendu en liaison très étroite avec l'Association Franc-Comtoise d'Astronomie.

Ce projet planétarium est un projet lourd car ce planétarium doit être installé dans un ensemble de bâtiments, le Front de Secours -c'est le bâtiment qui donne accès au parc zoologique- qui sont actuellement dans un état assez triste si je puis dire, et il suffit de vous rendre au fond de cette cour pour vous apercevoir qu'il y a beaucoup de travaux à y réaliser. Il va falloir entre autres refaire la toiture et nous pensons qu'il convient justement de mettre à profit cette réflexion pour pouvoir intégrer dedans un outil remarquable.

Si vous avez vu les affiches que nous avons éditées dernièrement en matière de communication, vous voyez ce petit dôme blanc au-dessus de la ville, c'est déjà symboliquement le radôme du planétarium. Ce n'est pas un radar, non !

Le coût de cet investissement est lourd et il est bien clair que nous ne pouvons pas à une époque de rigueur budgétaire, investir 14 MF sans recettes. Nous envisageons d'avoir 40 % du coût total en subventions du Ministère de la Recherche et de l'Industrie qui a donné un accord de principe, du Ministère de l'Education Nationale qui est tout à fait intéressé, du Ministère de la Culture, de la Région où nous avons déjà eu plusieurs contacts, et du Département. Nous envisageons aussi d'autres formes de sponsorisations et de lancer des recherches en ce sens. Nous pensons, après avoir fait des projections avec un nombre de personnes tout à fait modeste, nous nous sommes basés sur 40 000 personnes puisqu'il faut savoir aussi que l'entrée de la Citadelle ne donnera pas droit à l'entrée au planétarium, et qu'il y aura un droit d'entrée à acquitter moyennant une dépense modeste pour le budget municipal, on devrait pratiquement arriver à équilibrer l'ensemble de ce projet. Donc ce soir, nous vous demandons d'adopter ce projet d'implantation de planétarium dans les termes retenus par la Municipalité du 20 décembre 1990, ces termes qui précisent qu'il y arrive un moment où il faut lancer les études, où il faut lancer les demandes de subventions et le Conseil Municipal doit prendre une décision de principe, mais il est clair et je le dis afin que cela soit bien entendu par chacun d'entre nous, que si nous n'arrivons pas à obtenir les financements à hauteur de 40 %, nous serions obligés de remettre en cause ce projet. Ce soir ce n'est donc pas une décision définitive, c'est une décision pour nous permettre de lancer des demandes de subventions auprès des Ministères, pour enclencher le processus.

M. NACHIN : Je pense que c'est un projet intéressant. La valorisation de la Citadelle est un élément important je crois de l'attrait touristique de Besançon. J'ai déjà eu l'occasion de dire que je regrettais que certaines parties de la Citadelle soient laissées un petit peu à l'abandon et je crois, que ça serait une bonne chose qu'à l'occasion de ces travaux soient restaurés certains bâtiments qui en ont besoin.

Pour ce projet, j'ai deux questions à poser : je ne sais pas si c'est une pratique courante de prévoir dans un devis estimatif des travaux non prévus et par conséquent non chiffrés, donc je pose la question, puis en ce qui concerne d'autres partenaires susceptibles d'apporter leur concours financier, je voudrais savoir si la Municipalité a déjà en vue certains concours financiers ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, chacun ici est bien conscient que la Ville de Besançon a mené des efforts pour la promotion de la vocation touristique de notre ville. La Citadelle de Besançon constitue, c'est vrai un des points d'attraction essentiels pour les gens qui viennent visiter notre cité. C'est un projet séduisant mais il est coûteux puisque je crois près de 14 MF et vous envisagez de solliciter les collectivités qui nous environnent.

Je voulais poser la question à M. FOUSSERET de savoir si une étude d'impact touristique précise avait été faite. Il a fait référence bien sûr à l'existence de planétariums dans d'autres villes, Strasbourg et d'autres encore, mais est-ce que nous avons, puisqu'il s'agit d'un engagement financier assez considérable, réalisé des études un peu plus précises sur la réalité de l'impact pour Besançon d'un tel planétarium, sur l'impact touristique pour voir si effectivement l'équilibre financier peut être recherché ailleurs qu'à travers des entrées de scolaires bisontins ou de la région ?

M. FOUSSERET : Pour les travaux non prévus, ils ne sont pas au devis puisqu'ils ne sont pas chiffrés. Ce qu'il est important de signaler, c'est que ce qui est chiffré dans ce devis, ce sont les travaux nécessaires au fonctionnement du planétarium, mais comme je l'ai expliqué, ce planétarium se situe dans le Front de Secours qui dispose de beaucoup d'autres locaux qui pourraient être aménagés entre autres pour la conservation des collections. Mais cela sera à réaliser à terme dans un développement ultérieur, donc, nous disons qu'ils ne sont pas chiffrés car pas nécessaires au fonctionnement du planétarium.

Concernant les concours financiers, pour l'instant, il n'y a rien de prévu. Nous sommes en train de lancer des recherches pour savoir si effectivement, on ne pourrait pas avoir sous forme de sponsoring ou autres des concours financiers extérieurs puisque, M. JACQUEMIN le faisait remarquer, c'est vrai que le coût est élevé mais je tiens quand même aussi à faire remarquer que dans le projet que j'ai présenté à la

Municipalité, le fonctionnement était équilibré. En tenant compte même des consommations en matière d'énergie et de personnels et en se basant sur un chiffre de 40 000 entrées, on arrivait à un déficit approximatif de 100 000 F par an, à prendre sur le budget communal, ce qui, vous en conviendrez n'est pas très important, d'autant plus que nous étions partis sur des bases qui étaient très très basses.

Pour répondre plus précisément à votre question au niveau de l'impact, nous avons simplement lancé une consultation par le système OREDIC auprès des villes qui ont déjà des planétariums pour savoir quel était leur niveau de fréquentation. Il faut savoir, je le répète, qu'il y a très peu de planétariums en France. C'est un avantage pour notre ville d'ailleurs puisque nous n'aurons pas de concurrence dans un rayon de 300 km. Nous ne pouvons donc pas faire une étude d'impact très précise, mais nous avons pris des bases minimum en référence à ce qui se fait ailleurs et je ne pense pas que là il y ait beaucoup de risques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui vous est demandé ce soir, c'est une décision de principe pour poursuivre l'étude de l'implantation d'un planétarium sous réserve que nous obtenions les financements complémentaires. Je crois que ce serait une très bonne opération pour ce haut lieu touristique qu'est la Citadelle à Besançon.

M. GRAPPIN : Vous ne trouvez pas que les toilettes coûtent un peu cher ? ça représente quand même 30 %, non mais 4 300 000 F ce n'est pas un détail, c'est 30 % de l'opération totale. Je lis «toilettes pour le public et pour le personnel».

M. FOUSSERET : Tu n'as pas lu aussi avant : «entrées, salles d'expositions, ascenseur, locaux techniques...».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et aussi le paragraphe précédent !

M. GRAPPIN : D'accord !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est la Citadelle qui était en or massif à l'époque de Louis XIV mais pas les toilettes.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous nous demandez une décision tout de même ; le rapport que vous nous présentez dit bien que le Conseil Municipal est invité à adopter le projet, donc ce n'est pas simplement une décision de principe qu'on nous présente.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Sous réserve.

M. JACQUEMIN : Je crois que c'est une bonne idée que ce planétarium, sous réserve naturellement qu'il ne nous entraîne pas d'une part, dans un investissement très lourd dont l'amortissement ne serait pas convenablement fait. D'après M. FOUSSERET, en incluant les amortissements d'emprunts, nous aurions 100 000 F de déficit de fonctionnement par an. Effectivement, ça ne me paraît pas très élevé et si cet engagement-là peut être pris, effectivement, le projet peut être adopté, mais je ne sais pas si M. FOUSSERET est en mesure aujourd'hui et compte tenu des études faites, de prendre réellement cet engagement devant le Conseil Municipal.

M. FOUSSERET : Non, je ne suis pas en mesure de prendre cet engagement, d'ailleurs, je n'ai pas à le prendre puisque si vous lisez le rapport, la dernière page, vous verrez que c'est donner un accord au projet sous la réserve suivante : «La Ville de Besançon ne passera à la réalisation du projet qu'à la condition d'obtenir des participations extérieures», c'est-à-dire, que ce projet peut totalement être remis en cause si nous n'obtenons pas des financements pour le réaliser et il est bien entendu que dans notre calcul, dans notre montage financier, nous nous sommes basés donc sur les recettes correspondant effectivement à 40 %. Si nous n'obtenions pas ces 40 % des recettes, il faudrait bien sûr que la part de la Ville soit bien plus importante, c'est pour cela que nous serions à ce moment-là obligés de remettre en cause ce projet.

Cela dit, ne me demandez pas si ce sera 100 000 F ou 120 000 F ou 150 000 F, vous savez bien, je suis honnête avec vous, c'est un ordre d'idée, en se basant sur 40 000 entrées. C'est une orientation et dans la période de rigueur budgétaire où nous sommes tous, on ne va pas se lancer dans un projet qui coûterait plusieurs millions de francs à la Ville chaque année. Si nous trouvons aussi un partenaire qui peut nous aider sous forme de sponsoring ou autres à mettre en place ce projet et que nous fassions ainsi des économies sur les finances municipales, à ce moment-là, nous en discuterons, mais pour l'instant, c'est vraiment un accord de principe pour les Ministères, la Région, le Département qui demandent des délibérations du Conseil Municipal pour pouvoir se prononcer sur ces demandes de subventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et ça nous permet de prendre rang dans l'Est pour avoir un planétarium à Besançon et non pas ailleurs.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.